

Madame Valérie DECAUX
Directrice Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines
du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, le 12 Avril 2022

Madame La Directrice,

Lors des négociations annuelles obligatoires qui se sont tenues de la mi-décembre à fin février 2022, notre organisation syndicale s'est à de multiples reprises exprimée sur les difficultés financières rencontrées par de trop nombreux collègues.

Celles-ci n'ont cessé de croître au regard de la flambée des prix sur les produits de première nécessité.

Les mesures actées par La Poste à ce jour au titre de l'année 2022, ne font qu'entériner une perte de pouvoir d'achat pour une très large majorité des Postiers, tous statuts confondus. La CGT l'a dénoncé tout au long de ces négociations. Il s'avère qu'à l'époque l'inflation était mesurée à moins de 3% sur les 12 mois glissants. Mais déjà les prévisions de l'INSEE auguraient d'une progression pouvant atteindre les 4% avant la fin du premier semestre.

C'est en intégrant ces prévisions, que la CGT lors de la plénière du 17 février vous avait sensibilisée sur une fort probable revalorisation du SMIC à venir, justifiant une anticipation de celle-ci à traduire dans les mesures applicables à La Poste à compter du 1er avril.

Les propositions de La Poste se sont cantonnées in fine à 2% pour les plus bas salaires, l'inflation à fin mars se situant à 4,5% avant même que les postières et postiers concernés n'aient vu leur salaire revalorisé.

Le ministère du travail a annoncé la semaine dernière une revalorisation du SMIC avoisinant les 2,5% à compter du 1er mai. Madame De LOMBARD De MONCHALIN annonce pour sa part une revalorisation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique avant l'été.

Ces annonces reflètent le décrochage des salaires de trop nombreux salariés par rapport au coût actuel de la vie et rien ne laisse présager actuellement une inversion de la courbe de l'inflation.

En 7 mois entre octobre 2021 et mai 2022, l'augmentation du SMIC devrait être prochainement confirmée à hauteur de 5,7%.

Si la formulation de Smicardisation des Postiers peut ne pas convenir aux représentants de La Poste lorsque la CGT fait part de son analyse quant à la rémunération des personnels, les chiffres ne peuvent aucunement contredire cet état de fait.



Les Postiers subissent un véritable déclassé social voire une précarité insoutenable avec la rémunération qu'ils perçoivent au 20 du mois.

Chacun sait que l'inflation et son mode de calcul n'ont pas le même impact sur l'existence des différentes catégories sociales. Aujourd'hui, l'augmentation du prix de l'énergie, du carburant, des denrées alimentaires de base a une répercussion exacerbée sur les plus modestes. La Poste doit en tenir compte.

Les résultats économiques présentés au titre de l'année 2021 doivent sans délais être réorientés vers la rémunération des femmes et des hommes qui contribuent au quotidien au bon fonctionnement de l'ensemble de nos services.

Aussi, la CGT sollicite l'ouverture immédiate de nouvelles négociations sur les salaires et rémunérations des Postières et Postiers quel que soit leur statut.

Pour la CGT, le salaire brut est l'élément primordial dans la rémunération de toutes et tous, mais nous n'écartons pas pour autant les spécificités que peuvent rencontrer nombre de collègues, plus particulièrement celles et ceux qui sont tenus d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail et/ou à des fins professionnelles.

Notre organisation syndicale a privilégié tout au long des négociations salariales de véritables augmentations de salaires se situant à minima au niveau de l'inflation afin de garantir un « maintien » de pouvoir d'achat aux Postiers. Mais il s'avère que certains postes de dépense ont très fortement augmenté depuis la fin janvier et plus particulièrement le carburant. Aujourd'hui, pour des collègues ne pouvant télétravailler ou prendre les transports en commun, la facture mensuelle (uniquement pour se rendre au travail) prend des proportions inquiétantes.

La revalorisation de 10% de l'indemnité transport, de quelques centimes pour l'indemnité kilométrique ne sont pas au niveau de la situation actuelle. Des mesures d'urgence s'imposent. De nombreux agents en sont exclus de surcroît.

L'accord salarial n'a pas été validé par la CGT pour son caractère insuffisant, la situation actuelle ne fait que légitimer notre position.

Si celui-ci laisse la possibilité de réunir à partir du second semestre une commission de suivi spécifique selon l'évolution de la situation économique générale, ce délai est bien trop lointain pour notre organisation syndicale.

La CGT réitère donc sa demande pour l'organisation sans délai d'une rencontre portant sur les salaires et la rémunération des Postières et Postiers.

Dans l'attente de votre retour, recevez Madame la DRH nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Sébastien CHAIGNEAU
Animateur Fédéral du pôle Poste

